



Conseil d'Administration du CIAS – Séance du 02 07 2025

Procès-Verbal

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MRS, ANDRIOT, DUFOUR, FRANCONY, MARCHAIS, VEUILLET, SOMVEILLE.

Excusés : MMES MRS ALLARD, BOIS, EFFRANCEY, LAVOREL, GALOCHE (pourvoir à C VEUILLET), POLLET (pourvoir à P.ZUCCHERO), TAVEL.

Pascal ZUCCHERO ouvre la séance à 18h00 à la Maison du Lac.

1-Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture

A la suite de la réussite au concours territorial d'auxiliaire de puériculture de Mme LARGUET Aline, il est proposé de la nommer sur un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à hauteur de 24 heures par semaine.

Mme LARGUET Aline est un bon élément sur la structure de lépin le lac.

Il est donc proposé au conseil d'administration de créer le poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à hauteur de 24 heures par semaine au 01 09 2025.

Résultats du vote :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

2- Crédit d'un Poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Chaque fonctionnaire appartient à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans l'une des 3 catégories hiérarchiques (A, B et C).

Chaque corps ou cadre d'emplois comprend un ou plusieurs grades composés de plusieurs échelons. Au cours de sa carrière, le fonctionnaire bénéficie d'avancements d'échelon et éventuellement de grade. Il peut également changer de corps ou de cadre d'emploi.

Aujourd'hui un agent peut bénéficier d'un avancement de grade et afin de lui permettre d'en bénéficier il est proposé aux membres du CIAS d'approuver la création du poste suivant :

Un poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure à temps complet 35 heures au 01 08 2025

Résultats du vote :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0